

MAIRIE DE
SAINT-LÉONS
12780

Téléphone : 05 65 61 86 03
Télécopie : 05 65 58 80 82
mairie-saintleons@wanadoo.fr



CONVOCATION A LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 24 février 2024 à 10 h 00 à Salle du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver l'ordre du jour :

- Approbation du Procès Verbal du 30/11/2023
 - Approbation du règlement de l'assainissement collectif
 - Mise à jour des tarifs de l'assainissement collectif
 - Abrogation des délégations d'attributions du conseil municipal au maire
 - Convention avec le Département sur la répartition des charges en matière de conservation, d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Saint-Léons
 - Renouvellement de la licence pour le transport public routier de personnes
 - Dénomination et numérotation des voies de la commune de Saint-Léons
 - Projet rénovation Salle de la Valette et plan de financement
 - Projet traversservé RD 911 changement conduite principale : plan de financement pour demande de subvention
 - Projet Assainissement collectif extension du réseau Rue du Château Saint Martin
 - Projet tranchée rue Jean Henri Fabre pour passage des réseaux électriques
 - Suppression d'emploi : Adjoint Technique
 - Projet rénovation porte de l'école, terrasse, toiture préau
 - Convention avec LironFood pour location de l'emplacement
 - Questions diverses :
- Départ à la retraite Adjoint Technique

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,

Saint-Léons, le jeudi 15 février 2024
Le Maire, Jean-Michel ARNAL



POUVOIR ⁽¹⁾

Je soussigné(e) donne pouvoir à

..... ⁽²⁾

de me représenter à la réunion convoquée pour le 24 février 2024 à 10 h 00, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant ⁽³⁾ auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à le2024 .

Bon pour pouvoir et signature

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom, adresse (3) Durée de validité : trois reports au maximum